

**RAPPORT DE MISSION DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX**

(Hors champ code de la santé publique) Selon la norme NF X46-032

Affaire : 2021024 plomb

Date du constat : 25/06/2021

Date d'émission : 12/07/2021

BÂTIMENT KAI HOTU RAU
98715 TIPAERUI

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : Bâtiment KAI HOTU HAU - 98715 TIPAERUI - PAPEETE Code postal, ville : 98715 PAPEETE (TAHITI)
Périmètre de repérage : Ensemble du bâtiment RDC et R+1
Fonction principale du bâtiment : Industrie et bureaux
Date de construction : Date du permis de construire non connue

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : D'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE (CAPL) Adresse : Locaux situés entre TSP et Tahiti bull - TIPAERUI 98715 PAPEETE (POLYNESEIE FRANCAISE)
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : Monsieur Heimana AH-MIN Adresse : Bâtiment KAI HOTU HAU - TIPAERUI 98715 PAPEETE (POLYNESEIE FRANCAISE)

Laboratoire :
SGS France – ZI saint Guénault, 7 rue J.Mermeze, Courcouronnes,
91031 IVRY - FRANCE



Sommaire

1.	Objet de la mission	3
1.1.	Méthodologie.....	3
1.2.	Conclusion Générale.....	3
1.3.	Description du bien	3
1.4.	Date de construction	3
1.5.	Périmètre des travaux	3
1.6.	Conditions de réalisation.....	3
1.7.	Notice d'information	3
2.	Prélèvement des matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb.....	5
3.	Annexe 1 : repérage des matériaux, matériaux, prélèvements et investigations	8
4.	Annexe 2: procès-verbal du laboratoire d'analyse d'échantillons.....	10

1. Objet de la mission

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Les échantillons prélevés sur place sont envoyés au laboratoire :
SGS France – ZI saint Guénault, 7 rue J.Mermeze, Courcouronnes, 91031 IVRY - FRANCE

1.1. Méthodologie

Il est procédé au prélèvement d'écaillés de peinture en vue de préciser la présence et la teneur en plomb des peintures du bâtiment. (Cf Les résultats en annexe du présent document).

1.2. Conclusion Générale

Les analyses en plomb acido-soluble réalisées sur les prélèvements d'écaillés de peinture mettent en évidence des concentrations en plomb inférieur à 1.5mg/g, seuil au-delà duquel la réglementation considère un revêtement comme « contenant du plomb ».

1.3. Description du bien

Bâtiment en R+1 comprenant des bureaux, un hangar de stockage et une chambre réfrigérée.

1.4. Date de construction

Non Transmis

1.5. Périmètre des travaux

Ensemble du bâtiment RDC et R+1

1.6. Conditions de réalisation

- Documentation mise à disposition par le client : NON
- Croquis des locaux : NON
- Liste des locaux visités :

RDC bureaux,
RDC Hall d'entrée - Hall d'entrée,
RDC bureau - Bureau 1, 2, 3, 4 ,5
RDC couloir - Couloir,
RDC Chambre froide - Chambre froide,
RDC bureau - Bureau 5,

RDC hangar - Hangar,
RDC WC - WC,
RDC cuisine - Cuisine,
R+1 WC - WC,
R+1 bureau - Bureau 1,
R+1 bureau - Bureau 7,
R+1 couloir - Couloir

1.7. Notice d'information

Si le bâtiment comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,



- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes
- **Choisir un mode opératoire le moins polluant** en concertation avec les différents acteurs et les entreprises :
- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)




Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)





- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - Interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - Rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - Interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - Ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- Des conseils dans le choix des protections,
- Une aide à l'information et à la formation,
- Une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

2. Prélèvement des matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb

N°	Matériau prélevé	Localisation du prélèvement	Concentration en plomb (mg/g)	Photos
P01	Peinture blanc	Grille métallique RDC	<0,005	
P02	Peinture blanc	Grille portail RDC	0,019	
P03	Peinture blanche	Structure métallique RDC	0,025	

P04	Peinture blanc	Façade intérieur RDC	0,011	
P05	Peinture bleue	Echelle intérieur RDC	0,089	
P06	Peinture marron	Escalier R+1	<0,005	
P07	Peinture blanc	Grille extérieur RDC	<0,005	



CSPS

P08	Peinture bleue	Charpente RDC	0,095	
P09	Peinture grise	Poteau carport	<0,005	
P10	Peinture rouge	Poteau métal hangar réfrigérant RDC	0,017	




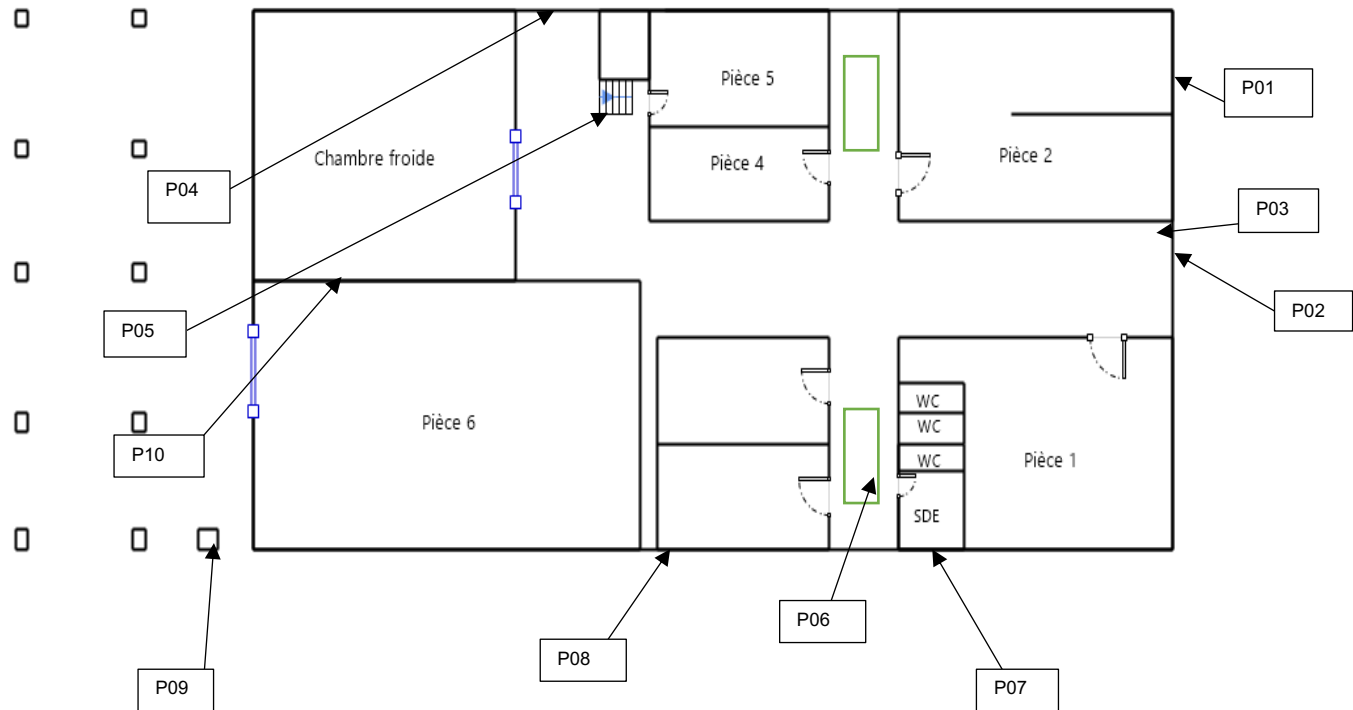
3. Annexe 1 : repérage des matériaux, matériaux, prélèvements et investigations

ANNEXE

**REPERAGE
LOCALISATION DES PRELEVEMENTS & DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES
(DOSSIERS PLANS)**

[Cette annexe comporte 1 + 1 page(s)]

 CSPS	Planche de repérage des peintures contenant du plomb <i>La planche de repérage est indissociable du rapport</i>
Client :	CAPL
Site :	Bâtiment KAI HOTU RAU
Étage :	RDC
N° de rapport :	2021024plomb
Date visite :	25/06/2021
Réalisé par :	Yann LE TAILLANTER
N° de planche	1





4. Annexe 2: procès-verbal du laboratoire d'analyse d'échantillons

ANNEXE

PROCES-VERBAL DU LABORATOIRE D'ANALYSE D'ECHANTILLONS

[Cette annexe comporte 1+ 10 page



REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : 2021024 AF00732621
 Devis : DE21-0169
 Reçu EVRY, le 05/07/21 Prélevé le 18/06/21
 Demandeur: RAPPORT LAB EXPERT
 ClientID: ECH P1
 Description: rdc peinture exterieur
 Nature: ecaille de peinture
 Commentaire:

CSPS
 BP 3109

98703 PINAAUIA

EVRY, le 7 - juil. - 21

RAPPORT D'ESSAI
 EV21-18204 Page 1 sur 10

Ref. labo : EV21-18204.001

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

		Commencé	Résultats	Unités	U	Min / Max
PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006 - NF EN ISO11885	06/07/2021				
PLOMB ACIDO-SOLUBLE			<0,005	g/kg		/ 1,50
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006	06/07/2021				
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE			-			



REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : 2021024 AF00732621
Devis : DE21-0169
Reçu EVRY, le 05/07/21 **Prélevé le** 18/06/21
Demandeur: RAPPORT LAB EXPERT
ClientID: ECH P2
Description: rdc peinture grille
Nature: ecaille de peinture
Commentaire:

CSPS
 BP 3109

98703 PINAAUIA

EVRY, le 7 - juil. - 21

RAPPORT D'ESSAI
 EV21-18204 Page 2 sur 10

Ref. labo : EV21-18204.002

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L 'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

		Commencé	Résultats	Unités	U	Min / Max
PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006 - NF EN ISO11885	06/07/2021				
PLOMB ACIDO-SOLUBLE			0,019	g/kg		/ 1,50
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006	06/07/2021				
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE			-			



REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : 2021024 AF00732621
Devis : DE21-0169
Reçu EVRY, le 05/07/21 **Prélevé le** 18/06/21
Demandeur: RAPPORT LAB EXPERT
ClientID: ECH P3
Description: rdc peinture structure
Nature: ecaille de peinture
Commentaire:

CSPS
 BP 3109

 98703 PINAAUIA

EVRY, le 7 - juil. - 21

RAPPORT D'ESSAI
 EV21-18204 Page 3 sur 10
 Ref. labo : EV21-18204.003

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

		Commencé	Résultats	Unités	U	Min / Max
PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006 - NF EN ISO11885	06/07/2021				
PLOMB ACIDO-SOLUBLE			0,025	g/kg		/ 1,50
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006	06/07/2021				
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE			-			



REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : 2021024 AF00732621
 Devis : DE21-0169
 Reçu EVRY, le 05/07/21 Prélevé le 18/06/21
 Demandeur: RAPPORT LAB EXPERT
 ClientID: ECH P4
 Description: rdc mur interieur
 Nature: ecaille de peinture
 Commentaire:

CSPS
 BP 3109

98703 PINAAUIA

EVRY, le 7 - juil. - 21

RAPPORT D'ESSAI
 EV21-18204 Page 4 sur 10

Ref. labo : EV21-18204.004

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

		Commencé	Résultats	Unités	U	Min / Max
PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006 - NF EN ISO11885	06/07/2021				
PLOMB ACIDO-SOLUBLE			0,011	g/kg		/ 1,50
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006	06/07/2021				
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE			-			



REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : 2021024 AF00732621
Devis : DE21-0169
Reçu EVRY, le 05/07/21 Prélevé le 18/06/21
Demandeur: RAPPORT LAB EXPERT
ClientID: ECH P5
Description: rdc peinture echaelle
Nature: ecaille de peinture
Commentaire:

CSPS
BP 3109

98703 PINAAUIA

EVRY, le 7 - juil. - 21

RAPPORT D'ESSAI
EV21-18204 Page 5 sur 10
Ref. labo : EV21-18204.005

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

		Commencé	Résultats	Unités	U	Min / Max
PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006 - NF EN ISO11885	06/07/2021				
PLOMB ACIDO-SOLUBLE			0,089	g/kg		/ 1,50
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006	06/07/2021				
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE			-			



SGS

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : 2021024 AF00732621
Devis : DE21-0169
Reçu EVERY, le 05/07/21 Prélevé le 18/06/21
Demandeur: RAPPORT LAB EXPERT
ClientID: ECH P6
Description: r+1 peinture escalier
Nature: ecaille de peinture
Commentaire:

CSPS
BP 3109

98703 PINAAUIA

EVERY, le 7 - juil. - 21

RAPPORT D'ESSAI
EV21-18204 Page 6 sur 10

Ref. labo : EV21-18204.006

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

		Commencé	Résultats	Unités	U	Min / Max
PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006 - NF EN ISO11885	06/07/2021				
PLOMB ACIDO-SOLUBLE			<0,005	g/kg		/ 1,50
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006	06/07/2021				
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE			-			



REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : 2021024 AF00732621
 Devis : DE21-0169
 Reçu EVRY, le 05/07/21 Prélevé le 18/06/21
 Demandeur: RAPPORT LAB EXPERT
 ClientID: ECH P7
 Description: rdc peinture grille
 Nature: ecaille de peinture
 Commentaire:

CSPS
 BP 3109

98703 PINAAUIA

EVRY, le 7 - juil. - 21

RAPPORT D'ESSAI
 EV21-18204 Page 7 sur 10

Ref. labo : EV21-18204.007

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

		Commencé	Résultats	Unités	U	Min / Max
PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006 - NF EN ISO11885	06/07/2021				
PLOMB ACIDO-SOLUBLE			<0,005	g/kg		/ 1,50
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006	06/07/2021				
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE			-			



REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : 2021024 AF00732621
Devis : DE21-0169
Reçu EVRY, le 05/07/21 Prélevé le 18/06/21
Demandeur: RAPPORT LAB EXPERT
ClientID: ECH P8
Description: rdc peinture charpente
Nature: ecaille de peinture
Commentaire:

CSPS
BP 3109

98703 PINAAUIA

EVRY, le 7 - juil. - 21

RAPPORT D'ESSAI
EV21-18204

Page 8 sur 10

Ref. labo : EV21-18204.008

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

		Commencé	Résultats	Unités	U	Min / Max
PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006 - NF EN ISO11885	06/07/2021				
PLOMB ACIDO-SOLUBLE			0,095	g/kg		/ 1,50
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006	06/07/2021				
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE			-			



REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : 2021024 AF00732621
 Devis : DE21-0169
 Reçu EVRY, le 05/07/21 Prélevé le 18/06/21
 Demandeur: RAPPORT LAB EXPERT
 ClientID: ECH P9
 Description: rdc poteau metal
 Nature: ecaille de peinture
 Commentaire:

CSPS
 BP 3109

98703 PINAAUIA

EVRY, le 7 - juil. - 21

RAPPORT D'ESSAI
 EV21-18204 Page 9 sur 10
 Ref. labo : EV21-18204.009

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CIMIQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

		Commencé	Résultats	Unités	U	Min / Max
PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006 - NF EN ISO11885	06/07/2021				
PLOMB ACIDO-SOLUBLE			<0,005	g/kg		/ 1,50
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006	06/07/2021				
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE			-			

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : 2021024 AF00732621
Devis : DE21-0169
Reçu EVERY, le 05/07/21 **Prélevé le** 18/06/21
Demandeur: RAPPORT LAB EXPERT
ClientID: ECH P10
Description: rdc hangar réfrigérant poteaux métallique
Nature: écaille de peinture
Commentaire:

CSPS
 BP 3109

98703 PINAAUIA

EVERY, le 7 - juil. - 21

RAPPORT D'ESSAI
 EV21-18204 Page 10 sur 10

Ref. labo : EV21-18204.010

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT ET AUX ESSAIS PHYSICO-CHEMQUES SUR SITE

INFORMATIONS RELATIVES A L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON EN LABORATOIRE

		Commencé	Résultats	Unités	U	Min / Max
PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006 - NF EN ISO11885	06/07/2021				
PLOMB ACIDO-SOLUBLE			0,017	g/kg		/ 1,50
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE	Arrêté 25/04/2006	06/07/2021				
EXTRACTION PLOMB ACIDO-SOLUBLE						



MORENA ROLLAND-MONNET
 CHARGÉE D AFFAIRES
 (signature électronique)

U Incertitude élargie (K=2)

Le présent rapport d'essai comporte 10 page(s). Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Aucune modification ni altération ne pourra y être portée après communication. Si vous souhaitez incorporer dans vos documents un rapport d'essai, il doit être inclus entièrement.

Le présent rapport ne concerne que le produit soumis aux essais et est émis par la Société conformément à ses conditions Générales de Services (disponibles sur www.sgs.com/en/terms-and-conditions/general-conditions-of-services-francais).

Tout porteur de ce document est prévenu que les informations qu'il contient reflètent uniquement les constatations de la Société au moment de son intervention et, cas échéant, dans la limite des instructions du Client. La responsabilité de la Société est exclusivement engagée vis -à-vis de son Client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir toutes ses obligations légales et contractuelles. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.

Si le prélèvement n'est pas réalisé par la structure SGS France division EHS, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité sur les résultats impactés par des informations fournies par le client.